



Est-il possible de dénoncer de manière anonyme un bar encourageant les fumeurs ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 9 avril 2014

Bonjour,

Est-il possible de dénoncer de façon anonyme un bar encourageant les fumeurs à rester fumer au bar (afin d'augmenter leurs consommations de boissons) et bien sûr ne respectant pas du tout la loi en vigueur ?

Bien cordialement,

Mme D

Réponse :

Il n'est pas possible de faire appel [aux agents de police judiciaires](#) (police, gendarmerie) qui sont habilités à constater et réprimer les infractions à l'interdiction de fumer dans les lieux à usage collectif sans s'identifier. Le faire de manière anonyme, rendrait la plainte irrecevable.

[L'adhésion](#) à une association comme DNF permet de rendre l'action plus efficace face à ce genre d'infraction ; elle permet également d'être aidé dans des démarches administratives, voire judiciaires.